



France / Norme AFNOR Famille I - Classe 10 c

But et domaine d'emploi AlgiBloc est une peinture pour façade de nature hydrofuge (repoussant l'eau) de la base **Hydrosil**, qui diminue la pénétration de l'eau et le dépôt de saletés. Une combinaison choisie de biocides garantit une protection efficace et durable contre les algues et les champignons. Le liant de résine silicone soutient cette peinture anti-algues par sa faible absorption d'eau.

L'aspect de AlgiBloc peut être comparé à celui obtenu avec la peinture à la chaux, possédant cependant l'avantage d'être hydrofuge et d'une stabilité des couleurs. Contrairement aux peintures dispersions liées exclusivement avec des liants organiques, un revêtement à base de résines silicones ne peut pas être altéré par l'action des gaz industriels ou par les micro-organismes.

AlgiBloc se caractérise par une très bonne perméabilité à la vapeur d'eau et à l'acide carbonique, condition absolument nécessaire au bon fonctionnement du support. Son liant à base de résines silicones est de part sa structure chimique semblable au SiO₂ (quartz et verre) et il en résulte des revêtements poreux à sec et non filmogènes, résistants à la lumière et aux intempéries.

AlgiBloc s'applique sur toutes sortes de crépis non peints, secs à l'air, béton, brique silico-calcaire, grès (molasse) et autres supports minéraux analogues ainsi que pour la rénovation d'anciennes couches de peintures minérales.

Les fonds affectés d'algues et de mousses devront préalablement être traités avec AMP Fassadenreiniger (traitement curatif).

Forme à la livraison Blanc. Teintes de base, selon carte de teintes Sax, carte de teintes ASFL ou selon n'importe quel échantillon sur demande.

Emballage Suisse: bidons de 23 kg net, emballages non repris.
Allemagne: bidons de 15 L, emballages non repris.

Stabilité au stockage et résistance au gel 12 mois dans des emballages d'origine pleins et bien fermés. Éviter de stocker à moins de 2°C et à plus de 30°C. Il faut donc protéger les seaux du rayonnement solaire et du gel.

Paramètres physiques	Densité	(g/cm ³)	=	1.46
	Corps solide	(M-%)	=	59
	pH (solution de 10%)	(1)	=	8 - 9
	Luminosité Y	(%)	=	92
	Pouvoir couvrant (200µm humide)	(%)	=	99.8
	Coefficient d'absorption d'eau w	(kg/(m ² x h 0.5))	=	0.03
	Epaisseur de couche d'aire équivalente sd	(m)	=	0.04

Consommation Suisse: environ 250g / m² par couche
Allemagne: environ 180ml / m² par couche

Dilution A l'eau

Couleurs de mise en teintes appropriées Teintes de base Hydrosil dans n'importe quelle proportion.

Méthode d'application A la brosse, au rouleau, au pistolet-airless.

Support	Le support à traiter doit être solide, absorbant et sec, sans résidus de graisse, de poussières ou d'autres impuretés. Ne pas peindre sous le rayonnement direct du soleil. Les fonds affectés d'algues et de mousses doivent être préalablement traités avec AMP Fassadenreiniger.
Recommandations d'application des couches de peinture	<p>Sur supports non traités : 1x Hydrosil-Grund-W, Hydrosil-Grund-Spezial, ou Hydrosil-Grund-Color 2x AlgiBloc</p> <p>Sur anciens crépis synthétiques : 1x Hydrosil-Grund-Color (dépend de la dégradation du crépi) 2x AlgiBloc</p> <p>Sur anciennes peintures minérales ou à la chaux : 1x Hydrosil-Grund-Spezial 2x AlgiBloc</p> <p>Sur plaques isolantes crépies ou sur crépi thermique: 1x Hydrosil-Grund-W ou Hydrosil-Grund-Color 2x AlgiBloc</p> <p>Sur anciennes peintures à base de résines silicones : 1x Hydrosil-Grund-Spezial 2x AlgiBloc</p>
Spécialités	<p>Imitation de vieilles couches de peintures minérales ou à la chaux : 1x Hydrosil-Grund-W (crépi neuf) ou 1x Hydrosil-Grund-Spezial (crépi ancien) 1x AlgiBloc, teinte claire 1x AlgiBloc-Lasur, teinte sombre</p>
Application	1 ^{ère} couche diluée d'environ 5% d'eau 2 ^{ème} couche non diluée
Température de traitement	A plus de + 5°C.
Nouvelle couche	Au bout d'environ 12 heures; dépend de la température et de l'humidité de l'air.
Précautions spéciales	Aucune.
Nettoyage des appareils	A l'eau immédiatement après usage.
Identification: ordonnances sur les matières dangereuses	Ne nécessite aucune déclaration.
Prescriptions de transport	Aucune.
Valeur limitée CE pour le contenu VOC	de ce produit (Cat. A/c): 75 g/l (2007) / 40 g/l (2010). Ce produit contient < 30 g/l VOC.
Élimination	Remettre les restes de peinture et le matériau périmé en tant que déchets spéciaux au centre de ramassage. Interdiction de les déverser dans les canalisations. Ordonnance sur le traitement des déchets spéciaux. EU-Liste des déchets N° 08 01 20
Date d'émission	14.06.2006 / T / J.D.